

CONSEIL MUNICIPAL.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2017.

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE (arrivée à 20h23), Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

Étaient absentes excusées : Mme Katia GAUDIN, Mme Maryvonne DELAGRANGE (arrivée à 20h23 « APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017 »).

Pouvoirs : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Ginette BOUYER a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2017.
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017.
3. DROITS DE PRÉEMPTION.
4. RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE.
5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU.
6. PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE.
7. CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS ODYSSEE – LITTERA ET ODYSSEE – ATHENA.
8. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2018.
9. ACQUISITION DE MOBILIER.
10. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ « RUE DES CHARMES – VERGNÉ ».
11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SIS « LE HAMEAU FLEURI » ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DES ADMR DE SAVIGNÉ.
12. QUESTIONS DIVERSES.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2017 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2017.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017.

DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section F n° 306 – 307 « La Châtaigneraie » G n° 201 « Bois de Chez Rantonneau » G n° 387 – 388 - 1771 « Le Bourg »
- Section G n° 1249p « Champs de la Grange »
- Section A n° 1022 « Champagné-Lureau »

RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à la révision contractuelle du loyer à compter du 1^{er} décembre 2017. Ce qui porte le loyer mensuel à 446.41 €.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou conformément au projet annexé à la présente délibération ;
- De solliciter l'arrêté de Madame la Préfète autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, tels que définis.

PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE :

Afin de permettre l'avancement au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe, au titre de l'année 2017, d'un agent actuellement Adjoint du Patrimoine, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

Au 1^{er} décembre 2017 :

- La création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps non complet (8/35h).

Au 1^{er} janvier 2018 :

- La suppression d'un poste d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet.

CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS ODYSSEE – LITTERA ET ODYSSEE – ATHENA :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du contrat d'abonnement aux logiciels ODYSSEE – LITTERA (montant 2018 : 196.75 € HT) - ODYSSEE – ATHENA (montant 2018 : 85.14 € HT), les montants sont révisibles chaque année selon l'indice SYNTEC. Le contrat prend effet au 01/01/2018 pour se terminer au 31/12/2020. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel souscrit auprès de la CNP dont le taux de cotisation est fixé à 5,18% pour 2018. Autorise Monsieur le Maire à signer les documents

ACQUISITION DE MOBILIER :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

→ Décide d'acheter 3 fauteuils de direction pour un montant total HT de 568.98 €.

→ Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec la Maison de la Presse.

Vu la durée d'utilisation, le Conseil Municipal inscrit la dépense en investissement.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ « RUE DES CHARMES – VERGNE » :

Après lecture de la proposition établie par SRD, d'un montant TTC de 3 487.18 € pour l'extension du réseau électrique (participation SRD 40% sur extensions déduite).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la proposition de SRD d'un montant TTC de 3 487.18 €. Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SIS « LE HAMEAU FLEURI » ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ADMR DE SAVIGNÉ :

Madame Ginette BOUYER s'est retirée et n'a pas pris part à la délibération ni au vote étant membre du bureau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de soutenir l'Association dans la poursuite de ses objectifs, en mettant gratuitement à sa disposition les locaux. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Président de l'association locale de l'ADMR de Savigné,

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait savoir :

- qu'une forte consommation d'eau a été constatée au groupe scolaire lors du relevé de compteur (834 m³).
- Qu'une réunion de la Commission des Bâtiments va être programmée afin de visiter les bâtiments communaux (ancienne poste, presbytère, logements communaux ...).
- Que la dératization des ouvrages mandatée par le Syndicat d'Eau aura lieu le 22 novembre.
- Que le tracteur doit être livré dans les jours à venir.
- Que la journée chemins aura lieu le 10 mars 2018.
- Que la passe à bateaux est réalisée ainsi que l'aire de pêche partagée.

• Informe :

- de la nécessité de couper des arbres à plusieurs endroits : des peupliers + 2 chênes à « Périgné », la haie de thuyas au stade, les sapins au cimetière.
- Du redémarrage de la procédure de reprise des emplacements dans le cimetière.

- Rappelle : que l'entretien des trottoirs devant chaque propriété incombe aux particuliers dont la responsabilité peut être mise en cause pour négligence en cas d'accident.

Invitations :

SIMER : fête de la soupe le 26 novembre.

Groupe ARTIEN Civray : vernissage le 24 novembre.

Monsieur Jacques AUGRIS indique que la bâche le long du grillage de l'école est en mauvais état et aurait besoin d'être remplacée. Monsieur le Maire lui en explique la raison, à savoir que les enfants ont commencé par faire quelques trous afin de voir sur la route et que ceux-ci se sont amplifiés avec le temps (vent, intempéries...).

Monsieur Mickaël COLIN trouve que le rendu de la peinture de la bibliothèque est très joli. Le reste du conseil approuve, d'ailleurs il y a eu aussi un bon retour de la part des parents suite à la manifestation de dimanche.

Monsieur Jacques AUGRIS soulève le gros problème de vitesse sur la RD 148 depuis l'absence de ligne blanche. Il faudrait un radar ou des ralentisseurs.

Monsieur Nicolas BROSSARD demande jusqu'à quelle heure est payante la garderie le matin ?

Madame Karine ANASTASI lui indique que les horaires d'arrivée sont tous inscrits à l'heure exacte et que si l'arrivée intervient 2 ou 3 minutes avant 8h50 la garderie n'est pas payante sauf si l'enfant reste à la garderie le soir.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 53 minutes.